

*D*irection des *A*ffaires *c*ulturelles

Archives *m*unicipales et *D*ocumentation

---

**Conseil municipal**

Election du Maire suite à la démission de Jack Ralite

*29 mars 2003*

# Sommaire

Conseil municipal, séance du 29 mars 2003 : élection du maire et des adjoints

p. 3-19

Conseil municipal, séance du 29 mars 2003 : élection du maire et des adjoints (registre des délibérations 818W1)

FOLIO 243

DEPARTEMENT  
DE LA  
SEINE-SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté-Egalité-Fraternité  
-----  
VILLE D'AUBERVILLIERS  
-----

Nombre de Membres composant :  
Le Conseil Municipal :.....49

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

En exercice :.....49

DU 29 MARS 2003

Présents :..... 48

L'AN DEUX MILLE TROIS , le 29 Mars à 10 H, le Conseil Municipal d'Aubervilliers, convoqué le 20 Mars 2003, suite à la démission effective de M. Jack RALITE à compter du 28 Mars 2003, s'est réuni en Mairie :

- sous la présidence de Monsieur Gérard DEL MONTE, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint pour l'ouverture de la séance
- puis de M. Raymond LABOIS, doyen d'âge, pour l'élection du Maire
- puis de M. Pascal BEAUDET, Maire, pour l'élection des Adjoints
- puis de M. Gérard DEL MONTE , 1<sup>er</sup> Adjoint, pour la délégation d'attributions au Maire
- puis de M. Pascal BEAUDET, Maire, pour la suite des questions

Etaient présents : MM. RALITE, DEL MONTE, SALVATOR, MONINO, BEAUDET, Mmes DUPUIS, CABADA SALAZAR, MM. MAREST, VINCENT, FRANCOIS, Mmes GRARE, YONNET, DERKAOUI, MM. PLEE, HEDJEM, Adjoints au Maire, Mmes CARON, SAULNIER, MOUALED, M. MONZAUGE, Mme BALU, MM. ROS, ORANTIN, GARNIER, Mmes PEJOUX, SANDT, M. HAFIDI, Mmes BUISSON, AHMED M. ROZENBERG, Mme MATHIS, M.LECLUZE, Mmes NARRITSENS, DELALAIN, MM. REGAZZI, AUGY, BERTRAND, PETROVIC, Mme BACHELET, MM. DIB, KARMAN, RUER, Mmes KARMAN, LATOUR MM. LABOIS, AMOR, Mmes GONZALEZ-FRETUN, EYRAUD, M. CAMPANA Conseillers Municipaux.

Excusée : Représentée par :

Mme KELEBE

M. VINCENT

M. LABOIS a quitté la séance après l'élection du 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint  
Mme DELALAIN a quitté la séance après l'élection du 1<sup>er</sup> Adjoint et a donné pouvoir à M. CAMPANA  
M. REGAZZI a quitté la séance après l'élection du 5<sup>ème</sup> Adjoint  
MM. AUGY, BERTRAND, PETROVIC, CAMPANA, et Mme BACHELET ont quitté la séance après le vote concernant le 6<sup>ème</sup> Adjoint  
M. SALVATOR a quitté la séance après l'élection du 11<sup>ème</sup> Adjoint et a donné mandat à M. MONZAUGE

Secrétaire de séance : Melle NARRITSENS

Signature

Cachet



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2003  
SIGNATURES

RALITE Jack		HAFIDI Abderrahim	
DEL MONTE Gérard		BUISSON Nathalie	
SALVATOR Jacques		AHMED Malika	
MONINO Jean François		ROZENBERG Silvere	
BEAUDET Pascal		MATHIS Sophie	
CABADA SALAZAR Carmen		LECLUZE Rénaud	
DUPUIS Josette		KELEBE Hanne-Vanessa	
MAREST Lucien		NARRITSENS Lola	
VINCENT Bernard		DELALAIN Claudine	
FRANCOIS René		REGAZZI Guy	
GRARE Laurence		AUGY Thierry	
YONNET Evelyne		BERTRAND Jean-Michel	
DERKAOUI Meriem		PETROVIC Svetislav	
PLEE Eric		BACHELET Dominique	
HEDJEM Brahim		DIB Slimane	
CARON Carmen		KARMAN Jean Jacques	
SAULNIER Denise		RUER Marc	
MOUALED Jeanine		KARMAN Marie	
MONZAUGE Jacques		LATOURE Patricia	
BALU Liliane		LABOIS Raymond	
ROS Sylvain		AMOR Xavier	
ORANTIN Bernard		GONZALEZ FRETUN Maria	
GARNIER Daniel		EYRAUD Elisabeth	
PEJOUX Claudine		CAMPANA Stéphane	
SANDT Jacqueline			

Signature

Cachet

FOLIO 246



⑥ OPHLM : Désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration

⑥ Commission d'appel d'offres: élection des membres de la commission.

⑦ Comités consultatifs de quartiers : Désignation des Présidents et de leurs suppléants.

Je vous prie de trouver ci-joint, les exposés des questions ainsi que les articles L 2122-4 à L 2122-10, pour information.

Veillez agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Sénateur-Maire,



*J. Ralite*

J. RALITE  
Ancien Ministre.

Signature

Cachet



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2003  
SECRETARIAT GENERAL  
REF : A03015

OBJET : ELECTION DES ADJOINTS.

LE CONSEIL

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que le nombre d'adjoints avait été fixé à la limite autorisée par l'article L 2122-2 Du C.G.C.T. soit 14 Adjoints par le Conseil Municipal du 24 mars 2001,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

A la majorité des présents, le groupe « Union pour un nouvel Aubervilliers » s'étant abstenu,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Maintient à 14 le nombre de postes d'adjoints au Maire.

LE MAIRE,




Signature

Cachet

FOLIO 248



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2003  
SECRETARIAT GENERAL  
Secrétariat Général  
REF : A03008

N° 82

**OBJET : DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.**

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur DEL MONTE, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant au Maire, par délibération du Conseil Municipal, d'être chargé en tout ou en partie et pour la durée du mandat de certaines attributions,

Vu les articles L 2122-17 et L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le souci d'efficacité de gestion et de rapidité d'exécution il y a lieu de déléguer certaines attributions au Maire,

A l'Unanimité,

**DELIBERE :**

**ARTICLE 1 :** Donne au Maire délégation pour les attributions définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la durée de son mandat, à savoir :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. Fixer les tarifs des droits de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
3. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans la limite de 5 millions d'euros par opération ;
4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. Passer les contrats d'assurance ;
7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;



9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
12. Fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
13. Décider de la création de classes pour les établissements d'enseignement ;
14. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code ;
16. Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, pour tout contentieux concernant la Commune, devant toute juridiction de première instance, d'appel ou de cassation, française ou européenne ;
17. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
18. De donner, en application de l'article L 324-1 du Code l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

**ARTICLE 2 :** En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

**ARTICLE 3 :** Autorise le Maire à déléguer ces attributions à un ou plusieurs de ses adjoints.

**ARTICLE 4 :** En cas d'empêchement du Maire, la délégation qui lui est consentie par le Conseil Municipal sera exercée par un adjoint dans l'ordre du tableau.

le Maire,



*Beaudet*



Signature

Cachet



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2003  
SECRETARIAT GENERAL  
à  
REF : A03016

N° 83

OBJET : CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu l'article 138 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale,

Vu le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 portant modification du décret n°95-562 du 6 mai 1995 relatif aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

Vu la délibération du 4 avril 2001 fixant le nombre des membres du Conseil d'Administration et désignant les membres du Conseil Municipal,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Confirme la délibération du 4 avril 2001 qui avait désigné les membres suivants du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Mme Josette DUPUIS, Maire-Adjointe  
Mme CABADA-SALAZAR, Maire-Adjointe  
Mme Laurence GRARE, Maire-Adjointe  
M. Jacques SALVATOR, Maire-Adjoint  
Mme Claudine PEJOUX, Conseillère Municipale  
M. Slimane DIB, Conseiller Municipal  
M. Raymond LABOIS, Conseiller Municipal  
Mme Maria GONZALEZ FRETUN, Conseillère Municipale.

LE MAIRE,





SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2003  
 SECRETARIAT GENERAL  
 REF : A03010

N° 84

OBJET : COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE. ELECTION DES REPRESENTANTS DU  
 CONSEIL MUNICIPAL

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 3 modifié des statuts de la Communauté d'Agglomération adopté par le Conseil  
 Municipal du 26 février 2001 qui permet de fixer le nombre de conseillers à 10,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne les délégués suivants pour représenter la Commune au Conseil de la  
 Communauté d'Agglomération Plaine Commune :

- Pascal BEAUDET
- Gérard DEL MONTE
- Claudine DELALAIN
- Mériem DERKAOUI
- Jean-Jacques KARMAN
- Sophie MATHIS
- Jacques MONZAUGE
- Jack RALITE
- Sylvain ROS
- Bernard VINCENT

LE MAIRE,



Reçu en Préfecture le 1-4-2003  
 Publié le 4-4-2003  
 Certifié exécutoire le 4-4-2003  
 Pour le Maire  
 L'Adjoint Délégué

Signature

Cachet

FOLIO 252



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2003  
SECRETARIAT GENERAL  
REF : A03011

N° 85

OBJET : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES DE PLAINE COMMUNE.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la modification de la composition de la commission locale d'évaluation des charges transférées votée par le Conseil de la Communauté le 31 janvier 2003 qui porte à deux représentants par commune membre de la communauté d'agglomération soit un titulaire et un suppléant,

Considérant que Madame Malika AHMED a été désigné le 16 mai 2001 pour nous représenter,

A l'Unanimité,

DELIBERE :

ARTICLE UNIQUE : Désigne pour nous représenter à la Commission Locale d'évaluation des charges transférées à Plaine Commune :

Titulaire : Mme Malika AHMED  
Suppléant : M. Jacques MONZAUGE

LE MAIRE,



Signature

Cachet





CG/MCL

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE  
DU 29 MARS 2003**

L'AN DEUX MILLE TROIS , le 29 Mars à 10 H, le Conseil Municipal d'Aubervilliers, convoqué le 20 Mars 2003, suite à la démission effective de M. Jack RALITE à compter du 28 Mars 2003, s'est réuni en Mairie :

- sous la présidence de Monsieur Gérard DEL MONTE, 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint pour l'ouverture de la séance
- puis de M. Raymond LABOIS, doyen d'âge, pour l'élection du Maire
- puis de M. Pascal BEAUDET, Maire, pour la question n° 81 (Election des Adjoints)
- puis de M. Gérard DEL MONTE ,1<sup>er</sup> Adjoint, pour la délégation d'attributions au Maire (question 82)
- puis de M. Pascal BEAUDET, Maire, pour la suite des questions (83 à 89).

Etaient présents : MM. RALITE, DEL MONTE, SALVATOR, MONINO, BEAUDET , Mmes DUPUIS, CABADA SALAZAR, MM. MAREST, VINCENT, FRANCOIS, Mmes GRARE, YONNET, DERKAOUI, MM. PLEE, HEDJEM, Mmes CARON, SAULNIER, MOUALED, M. MONZAUGE, Mme BALU, MM. ROS, ORANTIN, GARNIER, Mmes PEJOUX, SANDT, M. HAFIDI, Mmes BUISSON, AHMED M. ROZENBERG, Mme MATHIS, MLECLUZE, Mmes NARRITSENS, DELALAIN, MM. REGAZZI, AUGY, BERTRAND, PETROVIC, Mme BACHELET, MM. DIB, KARMAN, RUER, Mmes KARMAN, LATOUR MM. LABOIS, AMOR, Mmes GONZALEZ-FRETUN, EYRAUD, M. CAMPANA.

Excusée : Représentée par :

Mme KELEBE M. VINCENT

M. LABOIS a quitté la séance après l'élection du 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint  
 Mme DELALAIN a quitté la séance après l'élection du 1<sup>er</sup> Adjoint et a donné pouvoir à M. CAMPANA  
 M. REGAZZI a quitté la séance après l'élection du 5<sup>ème</sup> Adjoint  
 MM. AUGY, BERTRAND, PETROVIC , CAMPANA, et Mme BACHELET ont quitté la séance après le vote concernant le 6<sup>ème</sup> Adjoint  
 M. SALVATOR a quitté la séance après l'élection du 11<sup>ème</sup> Adjoint et a donné mandat à M. MONZAUGE

Secrétaire de séance : Melle NARRITSENS

Après avoir ouvert la séance, M. Gérard DEL MONTE a rendu hommage à M. René PINEAU, ancien Conseiller Municipal, décédé le 25 Mars 2003.

Signature

Cachet

**2003-80 ELECTION DU MAIRE**

Votants 49 Suffrages exprimés 38

*Ont obtenu :*

<i>Pascal BEAUDET</i>	<i>25 voix</i>
<i>Jean-Jacques KARMAN</i>	<i>6 voix</i>
<i>Thierry AUGY</i>	<i>7 voix</i>

M. Pascal BEAUDET ayant obtenu 25 voix soit la majorité absolue des suffrages exprimés au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est proclamé Maire et immédiatement installé.

**2003-81 ELECTION DES ADOJNTS**

Le conseil maintient à 14 le nombre de postes d'adjoints au Maire.

Voité à la majorité des membres du Conseil, le groupe "Union pour un nouvel Aubervilliers" s'étant abstenu.

**Election du 1<sup>er</sup> Adjoint***Votants : 49 Suffrages exprimés : 35*

M. Gérard DEL MONTE ayant obtenu 35 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est proclamé 1<sup>er</sup> Adjoint et immédiatement installé.

**Election du 2<sup>ème</sup> Adjoint***Votants : 48 Suffrages exprimés : 33*

M. Jacques SALVATOR ayant obtenu 33 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est proclamé 2<sup>ème</sup> Adjoint et immédiatement installé.

**Election du 3<sup>ème</sup> Adjoint***Votants : 48 Suffrages exprimés : 33*

M. Jean-François MONINO ayant obtenu 33 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est proclamé 3<sup>ème</sup> Adjoint et immédiatement installé.

**Election du 4<sup>ème</sup> Adjoint***Votants : 48 Suffrages exprimés : 32*

Mme Josette DUPUIS ayant obtenu 32 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est proclamée 4<sup>ème</sup> Adjointe et immédiatement installée.

**Election du 5<sup>ème</sup> Adjoint***Votants : 48 Suffrages exprimés : 37*

Mme Carmen CABADA-SALAZAR ayant obtenu 37 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est proclamée 5<sup>ème</sup> Adjointe et immédiatement installée.

**Election du 6<sup>ème</sup> Adjoint***Votants : 47 Suffrages exprimés : 38*

M. Lucien MAREST ayant obtenu 38 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est proclamé 6<sup>ème</sup> Adjoint et immédiatement installé.

Signature

Cachet





Election du 7<sup>ème</sup> Adjoint

*Votants : 41 Suffrages exprimés : 34*

M. René FRANCOIS ayant obtenu 34 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est proclamé 7<sup>ème</sup> Adjoint et immédiatement installé.

Election du 8<sup>ème</sup> Adjoint

*Votants : 41 Suffrages exprimés : 32*

M. Bernard VINCENT ayant obtenu 32 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est proclamé 8<sup>ème</sup> Adjoint et immédiatement installé.

Election du 9<sup>ème</sup> Adjoint

*Votants : 41 Suffrages exprimés : 35*

Mme Laurence GRARE ayant obtenu 35 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est proclamée 9<sup>ème</sup> Adjointe et immédiatement installée.

Election du 10<sup>ème</sup> Adjoint

*Votants : 41 Suffrages exprimés : 35*

Mme Mériem DERKAOUI ayant obtenu 35 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est proclamée 10<sup>ème</sup> Adjointe et immédiatement installée.

Election du 11<sup>ème</sup> Adjoint

*Votants : 41 Suffrages exprimés : 34*

Mme Evelyne YONNET ayant obtenu 34 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est proclamée 11<sup>ème</sup> Adjointe et immédiatement installée.

Election du 12<sup>ème</sup> Adjoint

*Votants : 41 Suffrages exprimés : 39*

M. Eric PLEE ayant obtenu 39 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est proclamé 12<sup>ème</sup> Adjoint et immédiatement installé.

Election du 13<sup>ème</sup> Adjoint

*Votants : 41 Suffrages exprimés : 34*

M. Bernard ORANTIN ayant obtenu 34 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est proclamé 13<sup>ème</sup> Adjoint et immédiatement installé.

Election du 14<sup>ème</sup> Adjoint

*Votants : 41 Suffrages exprimés : 32*

M. Brahim HEDJEM ayant obtenu 32 voix, soit la majorité absolue des suffrages exprimés, au 1<sup>er</sup> tour de scrutin, est proclamé 14<sup>ème</sup> Adjoint et immédiatement installé.

2003-82 DELEGATION D'ATTRIBUTIONS AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES.

**ARTICLE 1 :** Donne au Maire délégation pour les attributions définies à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales pour la durée de son mandat, à savoir :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
2. Fixer les tarifs des droits de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics, et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;

Signature

Cachet



3. Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change et de passer à cet effet les actes nécessaires, dans la limite de 5 millions d'euros par opération ;
4. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
5. Décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
6. Passer les contrats d'assurance ;
7. Créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
8. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
9. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
10. Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
11. Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
12. Fixer, dans la limite de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes ;
13. Décider de la création de classes pour les établissements d'enseignement ;
14. Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
15. Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code ;
16. Intenter au nom de la Commune les actions en justice ou défendre la Commune dans les actions intentées contre elle, pour tout contentieux concernant la Commune, devant toute juridiction de première instance, d'appel ou de cassation, française ou européenne ;
17. Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
18. De donner, en application de l'article L 324-1 du Code l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local.

**ARTICLE 2** : En application de l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire rendra compte au Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de la présente délégation.

**ARTICLE 3** : Autorise le Maire à déléguer ces attributions à un ou plusieurs de ses adjoints.

**ARTICLE 4** : En cas d'empêchement du Maire, la délégation qui lui est consentie par le Conseil Municipal sera exercée par un adjoint dans l'ordre du tableau.

Signature

Cachet



2003-83 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Confirme la délibération du 4 avril 2001 qui avait désigné les membres suivants du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Mme Josette DUPUIS, Maire-Adjointe  
 Mme CABADA-SALAZAR, Maire-Adjointe  
 Mme Laurence GRARE, Maire-Adjointe  
 M. Jacques SALVATOR, Maire-Adjoint  
 Mme Claudine PEJOUX, Conseillère Municipale  
 M. Slimane DIB, Conseiller Municipal  
 M. Raymond LABOIS, Conseiller Municipal  
 Mme Maria GONZALEZ FRETUN, Conseillère Municipale.

2003-84 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE. ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Désigne les délégués suivants pour représenter la Commune au Conseil de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune :

Pascal BEAUDET  
 Gérard DEL MONTE  
 Claudine DELALAIN  
 Mériem DERKAOUI  
 Jean-Jacques KARMAN  
 Sophie MATHIS  
 Jacques MONZAUGE  
 Jack RALITE  
 Sylvain ROS  
 Bernard VINCENT.

2003-85 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A PLAINE COMMUNE.

Désigne pour nous représenter à la Commission Locale d'évaluation des charges transférées à Plaine Commune :

Titulaire : Mme Malika AHMED  
 Suppléant : M. Jacques MONZAUGE.

Signature

Cachet





2003-86 CAISSE DES ECOLES : DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Confirme la délibération du 29 mars 2001 qui a désigné les personnes ci-après pour siéger au Conseil de la Caisse des Ecoles :

- Monsieur Daniel GARNIER
- Monsieur Reynald LECLUZE
- Monsieur Jean-François MONINO
- Madame Lola NARRITSENS
- Monsieur Bernard ORANTIN
- Monsieur Jacques SALVATOR
- Monsieur Silvère ROZENBERG
- Monsieur Xavier AMOR
- Madame Elisabeth EYRAUD
- Monsieur Stéphane CAMPANA
- 

2003-87 OFFICE PUBLIC D'HLM D'AUBERVILLIERS (OPHLM). DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Confirme la délibération du 29 Mars 2001 et désigne les personnes ci-après pour siéger au Conseil d'Administration de l'OPHLM d'Aubervilliers :

- Gérard DEL MONTE, Maire-Adjoint
- Nathalie BUISSON, Conseillère municipale
- Jeannine MOUALED, Conseillère municipale
- Evelyne YONNET, Maire-Adjointe
- Tedjini Michel MAIZA.

A la majorité des membres du Conseil, les membres du groupe "Faire mieux à gauche" ayant voté contre, et MM. ROS et DIB s'étant abstenus.

2003-88 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION

Désigne les conseillers municipaux suivants pour constituer la Commission d'Appel d'Offres :

Titulaires :

- Carmen CABADA-SALAZAR
- Jean-François MONINO
- Jeannine MOUALED
- Thierry AUGY
- Maria GONZALEZ-FRETUN

Suppléants :

- Brahim HEDJEM
- Sylvain ROS
- Carmen CARON
- Guy REGAZZI
- Marc RUER

Signature

Cachet



2003-83 CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE. ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL ET ELECTION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Confirme la délibération du 4 avril 2001 qui avait désigné les membres suivants du Conseil Municipal pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

Mme Josette DUPUIS, Maire-Adjointe  
Mme CABADA-SALAZAR, Maire-Adjointe  
Mme Laurence GRARE, Maire-Adjointe  
M. Jacques SALVATOR, Maire-Adjoint  
Mme Claudine PEJOUX, Conseillère Municipale  
M. Slimane DIB, Conseiller Municipal  
M. Raymond LABOIS, Conseiller Municipal  
Mme Maria GONZALEZ FRETUN, Conseillère Municipale.

2003-84 COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION PLAINE COMMUNE. ELECTION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Désigne les délégués suivants pour représenter la Commune au Conseil de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune :

Pascal BEAUDET  
Gérard DEL MONTE  
Claudine DELALAIN  
Mériem DERKAOUI  
Jean-Jacques KARMAN  
Sophie MATHIS  
Jacques MONZAUGE  
Jack RALITE  
Sylvain ROS  
Bernard VINCENT.

2003-85 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES A PLAINE COMMUNE.

Désigne pour nous représenter à la Commission Locale d'évaluation des charges transférées à Plaine Commune :

Titulaire : Mme Malika AHMED  
Suppléant : M. Jacques MONZAUGE.

Signature

Cachet





2003-89 COMITES CONSULTATIFS DE QUARTIERS. DESIGNATION DES PRESIDENTS ET DE LEURS SUPPLEANTS.

Confirme la délibération du 29 janvier 2003 nommant les représentants du Conseil Municipal pour assurer la Présidence et la vice-présidence des 8 Comités Consultatifs de Quartier :

- |   |   |
|---|---|
| 1) Robespierre / Cochennec / Gabriel Péri<br>Président → Daniel GARNIER | Vice-Présidentes → Laurence GRARE<br>Evelyne YONNET   |
| 2) Maladrerie / Emile Dubois<br>Présidente → Nathalie BUISSON           | Vice-Présidentes → Josette DUPUIS<br>Elisabeth EYRAUD |
| 3) Vallés / La Frette<br>Présidente → Carmen CARON                      | Vice-Présidente → Denise SAULNIER                     |
| 4) Paul Bert<br>Président → Jean François MONINO                        | Vice-Président → Reynald LECLUZE                      |
| 5) Quatre Chemins/ Vilette<br>Présidente → Liliane BALU                 | Vice-Présidents → Mériem DERKAOUI<br>Gérard DEL MONTE |
| 6) Sadi Carnot / Firmin Gémier<br>Président → Bernard VINCENT           | Vice-Présidents → Eric PLEE<br>Anne-Vanessa KELEBE    |
| 7) Centre Ville / Victor Hugo<br>Présidente → Claudine PEJOUX           | Vice-Présidents → Bernard ORANTIN<br>Sophie MATHIS    |
| 8) Landy Plaine / Marcreux / Pressensé<br>Président → Jacques SALVATOR  | Vice-Président → Lucien MAREST                        |

A la majorité des membres du Conseil, MM. DIB et LECLUZE s'étant abstenus et les membres du groupe "Faire mieux à gauche" ayant voté contre.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 14h08.

Signature

Cachet

























































































































































